



CONGRES DE NANCY

10 au 12 juin 2008

Sauvegardons la laïcité de la République

Selon l'article 1^{er} de la Constitution, la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Ces quatre termes indissociables définissent des principes qui s'imposent à tous, au premier rang desquels le Président de la République.

Depuis 1905, grâce à la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, la République assure à chaque citoyen la liberté de conscience, garantit sa liberté de croire ou de ne pas croire et de pratiquer le culte de son choix, de n'en pratiquer aucun ou de pouvoir en changer. Elle permet de vivre ensemble dans le respect de chacun, quels que soient ses origines, ses choix philosophiques ou ses convictions religieuses.

La laïcité permet à chacun d'exercer librement sa conscience.

La laïcité n'est pas une entrave mais, au contraire, la garante de notre liberté.

La laïcité ne reconnaît que le seul principe de lois issues de la souveraineté de femmes et d'hommes libres.

La laïcité assure la coexistence pacifique de cultures diverses et l'existence d'une ambition humaniste commune.

La laïcité est la graine et le fruit du « triptyque » républicain « Liberté, Egalité, Fraternité ».

Le Congrès national de la FGR-FP, réuni à Nancy du 10 au 12 juin 2008, réaffirme solennellement son attachement aux valeurs de la laïcité et appelle ses adhérents et l'ensemble des citoyens à s'opposer, le cas échéant, à toute tentative qui mettrait en cause la laïcité par une modification du contenu de la loi de 1905.